

Le 6 décembre 2017

## **UNE BELLE AVANCEE POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE DANS LE MONDE DU VERRE MECANIQUE**

### **La FCE-CFDT a signé l'accord Egalité professionnelle homme/femme dans le secteur du Verre mécanique.**

Depuis l'application de l'accord de branche du 11 octobre 2007, des progrès ont été constatés, notamment sur la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et sur l'augmentation de la part des femmes dans les effectifs globaux de la branche.

La FCE-CFDT a tenu sa place dans cette négociation en faisant des propositions concrètes concernant les améliorations de ce nouvel accord, et en voulant combattre des *a priori*, comme les emplois sexués...

La FCE-CFDT, avec cet accord, réaffirme le rôle majeur de la branche dans la politique d'égalité professionnelle et d'accompagnement des entreprises et des salariés selon 4 orientations :

- Renforcer la mixité de l'emploi et du recrutement ;
- Prendre en compte les différents congés, le travail à temps partiel, et l'articulation vie professionnelle/vie personnelle ;
- Développer la mixité des métiers, des fluidités, et des parcours professionnels ;
- Faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération à poste et à situation comparables.

### **La FCE-CFDT a également été force de proposition et a obtenu :**

- 1) Que l'employeur corrigera les écarts de salaire non expliqués grâce à des mesures adaptées, et que les écarts les plus importants, identifiés dans l'entreprise, devront être traités en priorité, au travers de mesures respectives, dans les 3 mois qui suivent la constatation non objectivée ;
- 2) La possibilité de mettre en place une organisation de télétravail ;
- 3) **L'intégration de la lutte contre les stéréotypes.**

**LA FCE-CFDT POUR TOUJOURS PLUS  
DE DEMOCRATIE ET DE JUSTICE SOCIALE**

